

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **55 (1919)**

Heft 41-42

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

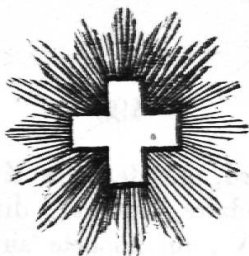
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LV^{me} ANNÉE

N^o 41-42
Série B



LAUSANNE

18 octobre 1919

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique jurassienne.* — *Divers.* — *Situation économique.* — *Tribune libre, faits et opinions.* — *Pensée.* — PARTIE PRATIQUE : *Une expérience de self-government scolaire, VIII.* — *Sujets de rédaction.* — *Note d'un marchand de comestibles.* — *Les abattoirs de Chicago.*

L'abondance des comptes rendus et des communications diverses nous contraint de nouveau à réduire considérablement la partie pratique de ce numéro.

CHRONIQUE VAUDOISE

Société vaudoise des maîtres secondaires. — Cette société a eu son assemblée annuelle à Vevey, le 20 septembre. Dans la partie de la séance consacrée aux questions administratives, les maîtres secondaires vaudois ont décidé, à une faible majorité, de sortir du Faisceau vaudois des « traitements fixes », à la suite de son entrée dans le Faisceau suisse. Cette décision, prise sur la proposition du Comité, a été motivée par le manque de neutralité politique du Faisceau suisse, qui, récemment encore, a décidé d'appuyer l'initiative Rothenberger.

Une discussion animée s'est engagée au sujet de la situation matérielle, actuellement vraiment précaire, des maîtres secondaires vaudois. Une motion des quatre collègues de La Côte, a été renvoyée au Comité avec mission de défendre énergiquement les revendications qu'elle formule.

La partie pédagogique de la réunion fut du plus haut intérêt, grâce à un rapport remarquable de M. Baudin, professeur au Gymnase scientifique, sur l'enseignement des sciences naturelles. Le distingué rapporteur s'est placé sur le triple terrain des nécessités pratiques, des possibilités réalisables et du but éducatif à atteindre. Le point de vue biologique dans l'étude de la nature (qu'un rapport présenté en 1902 déjà à la réunion de Morges de la Société pédagogique vaudoise avait recommandé pour l'enseignement primaire) a trouvé chez M. Baudin un défenseur aussi éloquent que compétent. Nous avons bon espoir que cette étude de valeur sera publiée et mise ainsi à la disposition des absents.

Au banquet qui suivit, de cordiales paroles furent prononcées par MM. Cou-

vreu, syndic de Vevey, Gilliard, président des M. S. V., Besançon, chef du service de l'enseignement secondaire, Goumaz, directeur des écoles de Nyon, et Rochat, président de la S. P. V., qui apporte aux maîtres secondaires vaudois les salutations et les vœux chaleureusement exprimés et non moins chaleureusement accueillis, de leurs collègues primaires. E. B.

Départs et démissions. — Mme *Nolet-Treboux* Marie, brevet de 1894, quitte la carrière pour raison de santé, après 28 ans d'enseignement dont 20 ans à Corseaux; Mlles *Durussel* Adrienne, à Chailly, et *Frossard* Marguerite, à Montreux, quittent le pays pour se marier à l'étranger.

Mlle *Mouquin* Eveline (33 ans d'enseignement à Brent), Mlle *Jaccoud* Charlotte (33 ans à Vevey), M. *Maillard* Henri (brevet de 1887; 17 ans à Vevey), prennent leur retraite.

Il en est de même de M. *Ulysse Rochat*, instituteur à Vinzel. La dernière classe de celui-ci fut l'occasion d'une petite cérémonie, à laquelle assistaient la Commission scolaire, les deux Municipalités de Luins et de Vinzel, MM. Perrin, inspecteur, et Peter, pasteur. Des paroles fort élogieuses et de sincères remerciements furent adressés à celui qui, pendant 36 années, dont 25 à Vinzel, remplit si consciencieusement ses fonctions d'éducateur de la jeunesse des deux villages. Des cadeaux lui furent remis en témoignage de reconnaissance.

A tous, nous souhaitons une retraite heureuse. Puissent-ils répéter, avec le poète :

...Là, sans crainte des grands, sans faute et sans tristesse,
Mes yeux après la nuit verront naître le jour ;
Je verrai les saisons se suivre tour à tour,
Et dans un doux repos j'attendrai la vieillesse...

A. R.

† **Lucien Guignard.** — Samedi 13 septembre, à La Sarraz, de nombreux collègues, amis et anciens élèves, accompagnaient à sa dernière demeure M. Lucien Guignard, instituteur émérite.

Breveté en 1873, il enseigna à Bournens de 1873 à 1881, à Onnens de 1881 à 1890 et à Ste-Croix de 1890 à 1903, date à laquelle il pensa prendre sa retraite. Un an après, n'obéissant qu'à son amour pour l'enfance, on le retrouve à Etagnières où il enseigna encore jusqu'en 1916.

Fatigué par un inlassable travail, il se retira à La Sarraz, où il espérait pouvoir enfin se reposer après avoir donné 42 ans de sa vie à la jeunesse de son pays, mais il était de ceux qui ne connaissent pas le repos, et successivement il remplaça de jeunes collègues mobilisés, à Dizy, Pompaples et Orny.

Actif, généreux, sociable et surtout profondément patriote, Lucien Guignard laissa partout où il enseigna le souvenir d'un homme excellent et d'un bon pédagogue.

Sur sa tombe, MM. Delafontaine, pasteur, et Cornaz, délégué de la Société pédagogique vaudoise, ont fait revivre la figure sympathique de ce beau vieillard et ont retracé en termes émus la carrière si bien remplie de cet excellent citoyen.

Le « Chœur d'hommes de La Sarraz » dont le défunt était un membre dévoué, clôtura la cérémonie par un beau chœur de circonstance.

A sa chère famille et particulièrement à sa fille Georgette, notre collègue, nous présentons notre bien sincère sympathie. B.

CHRONIQUE GENEVOISE

Droits et obligation des communes en matière d'instruction publique. — Un projet de loi touchant cette question a été présenté récemment par le Conseil d'Etat de Genève au Grand Conseil. Les autorités municipales demandaient, depuis un certain temps, que l'Etat prenne à sa charge le paiement complet des traitements des fonctionnaires de l'enseignement primaire ; elles faisaient valoir la situation difficile des communes et le fait que pour beaucoup d'entre elles, la charge est trop lourde. Le Conseil d'Etat s'est rendu à ces raisons. Le projet de loi qu'il vient de présenter met entièrement à la charge de l'Etat le traitement des fonctionnaires de l'instruction publique. Il en résultera pour l'Etat, sur la base des traitements actuels, un supplément de dépenses de 642 000 fr. Mais, avec l'augmentation prévue des traitements, la somme sera notablement plus forte.

En compensation, le projet de loi supprime certaines répartitions de recettes figurant au budget cantonal en faveur des communes et se montant, en 1919, à 219 000 fr. L'avantage accordé aux communes reste néanmoins élevé. D'autre part, le Conseil d'Etat estime que les communes ne payant plus aucune fraction du traitement du corps enseignant, il y a lieu de réduire leurs droits dans la nomination des fonctionnaires et il propose des modifications dans ce sens à la loi sur l'instruction publique. Il demande, en particulier, de pouvoir, sur la requête de l'intéressé et suivant les besoins de l'enseignement, permuter un instituteur d'une commune dans une autre.

Traitements du corps enseignant. — Le Conseil d'Etat de Genève, pour parer au renchérissement de la vie, a présenté au Grand Conseil un second projet de loi qui élève les traitements de tous les fonctionnaires de l'instruction publique. Voici, sur les points essentiels, les propositions du Conseil d'Etat :

Pour chaque catégorie de fonctionnaires, le traitement est formé d'un traitement initial, et d'augmentations annuelles pendant une certaine période.

Maitresses des écoles enfantines : Traitement initial 3600 fr. — Traitement après 10 augmentations annuelles : 4600 fr.

Ecoles primaires : Régents, Traitement initial : 5200 fr. Traitement après 12 ans : 7300 fr. — Régentes: Traitement initial : 5200 fr. Traitement après 12 ans : 6700 fr. Ainsi le traitement des régentes serait le même que celui des régents au début ; mais les augmentations annuelles seraient de 175 fr. pour les régents et de 125 fr. pour les régentes. D'autre part, le projet de loi maintient le principe d'un supplément de traitement de 240 fr. ou de 480 fr. par an, pour les régents et régentes des communes rurales, suivant la distance de celle-ci à la ville.

Enseignement secondaire. On ne peut, pour cette division des études, indiquer que des limites approximatives, car le traitement varie suivant la branche, suivant le nombre des heures par semaine et suivant qu'il s'agit de l'enseignement secondaire inférieur, moyen ou supérieur. Traitement initial : 6500 à 8800 fr. Traitement après 16 augmentations annuelles : 8000 à 10 000 fr.

Université. Le traitement peut s'élever à 12 000 fr. pour les professeurs ordinaires et à 6000 fr. pour les professeurs extraordinaires. Les normes sont fixées par un ordre de service du département.

Le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat prévoit aussi une modeste augmentation des écolages payés par les élèves et étudiants au Collège, à l'Ecole supérieure des jeunes filles et à l'Université.

Préparation du corps enseignant. — Un nouveau groupement qui s'est fondé récemment à Genève, l'Union sociale, vient de faire connaître son avant-projet de programme d'action dans le domaine de l'éducation. Nous en extrayons ce qui suit, touchant la préparation du personnel enseignant des écoles primaires :

Suivant ce projet, l'école primaire doit être perfectionnée de manière à permettre le tri des enfants au point de vue des aptitudes intellectuelles.

Les maîtres doivent être pédagogiquement sélectionnés et préparés de manière à mériter de grandes responsabilités nouvelles.

Ils doivent être mieux payés (traitements au moins équivalents à ceux des employés de banque, soit 8000 à 10 000 fr.)

Ils doivent avoir reçu : 1° une solide instruction générale (maturité classique, réelle ou technique) ; 2° une préparation professionnelle universitaire, par des études d'au moins deux ans dans un séminaire d'application pédagogique (une année : pédagogie, psychologie, cours normaux ; une année : séminaire pratique) ; 3° un stage d'une année comme suppléants surveillés et conseillés.

Ils sont soumis à une confirmation de leur nomination tous les six ans. En cas de non confirmation, ils ont droit à une retraite immédiate équivalente à la moitié de leur traitement. R.

U. I. P. G. Section des messieurs. — A leur assemblée du 2 octobre, les instituteurs genevois ont décidé, à une très forte majorité, de se retirer de la Ligue du personnel à traitement fixe de Genève dont ils faisaient partie depuis deux ans.

L'article 2 des statuts de la Ligue garantissait son autonomie politique : sa représentation dans les Conseils devait être assurée par des députés choisis parmi ses membres et élus par elle, sans compromis avec un des partis politiques en présence lors des élections. A l'instigation de la majorité du Bureau, l'assemblée des « traitements fixes » a voté, le 24 septembre dernier, l'abrogation de l'article précité ; les candidats de la Ligue, pour les prochaines élections au Conseil national, ont été portés sur la liste du parti socialiste, conjointement avec celui-ci. S'interdisant toute politique de parti dans l'intérêt de l'Ecole, les instituteurs ont renoncé à suivre les « traitements fixes » dans cette nouvelle voie. E. L.

Une réforme importante à l'école primaire. — Notre école publique a considéré longtemps la gymnastique comme une préparation militaire, et comme telle, elle l'a classée dans les branches secondaires. Aujourd'hui nous n'en sommes plus là, nous concevons l'éducation physique comme un auxiliaire de l'éducation intégrale et nous pensons obtenir par elle, avec la vigueur du corps, la trempe du caractère, la simplicité et la cordialité des mœurs, la fermeté de l'esprit.

Il a semblé à l'Union des instituteurs genevois, qui étudie depuis un an la réforme pratique de l'école primaire, que l'éducation physique devait être son premier souci ; elle en a fait l'objet d'un rapport soumis en mai dernier au chef du Département de l'instruction publique. Les vœux des instituteurs auxquels ont souscrit le Directeur avisé de l'enseignement, M. Albert Malche, et les inspecteurs des écoles primaires, ont été généralement agréés par le Département ; il faut l'en féliciter, ainsi que M. Thorin, Inspecteur de gymnastique, qui a contribué, pour une très grande part, à cette première réforme.

Les modifications apportées dès l'année scolaire 1919-1920 comportent l'introduction de la leçon quotidienne de gymnastique à l'école primaire ; de l'avis de tous les spécialistes, l'éducation physique, donnée ainsi à raison d'une demi-heure par jour et le plus possible au grand air, est la meilleure. Après entente avec les sociétés sportives du canton, les classes utiliseront leurs terrains, un après-midi par semaine, pour des jeux dont la valeur éducative est reconnue.

Ainsi notre école primaire genevoise innove ; nulle part en Suisse, en effet, le progrès dont nous venons de parler n'a encore été réalisé d'une manière générale. Nous croyons aussi que jamais réforme n'a été si opportune ; qu'on pense, pour s'en convaincre, à l'état physique d'un grand nombre d'enfants qui souffrent, maintenant encore, d'une alimentation insuffisante.

Pour la Commission pédagogique de l'Union des instituteurs primaires :

J. GIELLY, président.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

† **Anna Kœnig.** — Le corps enseignant neuchâtelois vient de perdre l'un de ses membres les plus capables. De façon tragique, l'une des plus jeunes institutrices, Mlle *Anna Kœnig*, à St-Sulpice (Val-de-Travers) s'en est allée dans l'au delà, dimanche 14 septembre, dans un accident de montagne, de cette montagne qu'elle chérissait et qu'elle aimait à parcourir.

La mort a fait son œuvre aussi subite que terrible, enlevant à sa famille éploquée la cadette bien-aimée, choyée parce qu'aimante et dévouée pour les siens ; à ses compagnons de travail navrés la collègue qui, par son caractère aimable et doux, avait su s'attirer estime et amitié solide ; à ses élèves désolés la maîtresse patiente et douce qui leur prodiguait tout ce que son cœur sensible renfermait de tendresse, d'amour et de bonté, qui savait faire aimer l'école à ceux qui y faisaient leurs premiers pas, qui apportait tout son cœur à ses petits qui la chérissaient et qui la pleurent dans leur langage si simple mais si profond : « Comme c'est dommage qu'elle soit morte ».

Oui, chers petits, « comme c'est dommage ! » pour vous qui venez de perdre une seconde maman, pour le village tout entier qui lui avait donné sa confiance, pour la Commission scolaire qui se voit privée d'une employée zélée, ponctuelle et dévouée ; pour nous, ses collègues, qui la considérons comme notre jeune sœur, à qui nous avons témoigné pendant huit ans, avec un plaisir infini, une affection faite d'estime et de respect.

Que sa famille terriblement frappée reçoive ici l'expression de notre plus profonde sympathie ; qu'elle soit assurée, que, comme elle, nous pleurons amère-

ment celle qui ne nous laisse que d'excellents souvenirs, qu'un exemple frappant de devoir, de douceur et de modestie.

(Communiqué par H. L. G.)

H. B.

CHRONIQUE JURASSIENNE

La nouvelle loi sur les traitements dans le canton de Berne. — Le *Berner Schulblatt* publie les 17 premiers articles de la nouvelle loi sur les traitements du corps enseignant. Le traitement de l'instituteur et de l'institutrice primaires se compose d'un traitement initial, d'allocations pour années de services, de prestations en nature et de suppléments communaux volontaires.

Le traitement initial est de 3500 fr. pour l'instituteur, de 3300 fr. pour l'institutrice et de 400 fr. par classe pour la maîtresse d'ouvrages. Les institutrices primaires ne reçoivent plus de traitement spécial pour l'enseignement des ouvrages du sexe. Les maîtres des écoles primaires supérieures ont un traitement initial qui dépasse de 500 fr. celui des instituteurs de la localité.

A partir de la deuxième année d'enseignement, les instituteurs et les institutrices reçoivent douze allocations annuelles de 100 fr. pour années de services. La maîtresse d'ouvrages, n'ayant pas de classe primaire, reçoit quatre allocations de 50 fr. tous les trois ans.

Les communes fournissent les prestations en nature qui se composent d'un logement convenable, avec jardin, de 9 stères de bois de sapin et de 18 ares de terrain cultivable. Elles payent également une part du traitement initial, soit de 700 à 2500 fr., d'après un système régressif qui les classe en catégories suivant leurs capacités financières.

Le traitement communal des maîtresses d'ouvrages varie de 100 à 300 fr. dans le même système régressif qui fera l'objet d'un décret du Grand Conseil revisable tous les cinq ans.

Les prestations en nature peuvent être indemnisées en argent. Une commission de trois membres, présidée par le préfet, en fixera la valeur ; elle procédera tous les trois ans à la revision de ses estimations. En cas de réclamation, cette commission est aussi compétente pour juger de la qualité des prestations délivrées en nature.

L'Etat prend à sa charge la différence existant entre le traitement communal (700 à 2500 fr.) et le traitement initial (3500 fr.) ; toutes les allocations pour années de service ; 250 fr. par classe primaire supérieure ; la moitié du traitement spécial payé aux maîtres des classes de travail manuel pour garçons ; une somme de 100 000 fr. destinés à la construction de maisons d'école, à l'achat de mobilier et de matériel scolaires, à l'entretien des écoles privées nécessitées par la différence des langues ou les communications difficiles.

Dans un second article, nous parlerons surtout de la mise à la retraite du corps enseignant.

Le conseil d'administration de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois a, sur ce sujet, envoyé aux présidents de district du Jura une circulaire incompréhensible parce qu'écrite dans une langue indébrouillable. H. GOBAT.

Jubilé. — D'après l'*Action*, les autorités municipales et scolaires de Porrentruy ont fait parvenir à M. Victor Henry, instituteur de la classe supérieure des

garçons, une montre en or et une adresse à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée dans l'enseignement. Le brevet de M. Henry porte la date du 16 avril 1870. La cérémonie d'usage a dû être supprimée en raison de la maladie du jubilaire auquel nous souhaitons un entier et prompt rétablissement.

H. GOBAT.

DIVERS

Société suisse d'hygiène scolaire. — La Société suisse d'hygiène scolaire a tenu à Lausanne les 4 et 5 octobre sa vingtième assemblée annuelle. Comme le secret d'ennuyer est celui de tout dire, je me garderai de raconter ici tout ce qui s'est passé pendant ces deux journées. Je devrai donc faire un choix dans mes notes et dans mes souvenirs. Mais d'après quel critère ? D'après le principe suivant qui me paraît inattaquable : l'*Educateur* est un journal pédagogique, nos lecteurs sont dans leur très grande majorité des enseignants ; nous nous bornerons donc à rapporter ce qui nous paraît devoir intéresser les maîtres et les maîtresses d'école.

La société compte actuellement 858 membres, dont 716 membres individuels et 142 collectifs. Elle publie, outre ses *Annales* où paraissent tous les travaux qui sont présentés aux assemblées, deux bulletins périodiques, la *Revue suisse romande d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance*, que tous nos lecteurs connaissent puisqu'elle paraît comme supplément de l'*Educateur*, et la *Jugendwohlfahrt*, supplément de la *Schweizerische Lehrerzeitung*. L'existence de ces deux feuilles périodiques est menacée par la cherté actuelle des travaux d'imprimerie, mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Un fait nouveau, digne d'être remarqué, c'est la participation des associations féminines suisses aux travaux de la société. Trois ligues féminines étaient représentées à Lausanne, savoir : l'Union des femmes suisses, l'Union catholique et la Société d'éducation physique de Genève. L'hygiène est l'un de ces domaines dans lesquels les femmes même les plus antiféministes (puisqu'il y en a !) peuvent rendre d'éminents services.

Dans la séance administrative qui a eu lieu au palais de Rumine le samedi à 5 heures, le Dr Carrière, directeur de l'Office sanitaire fédéral et président de l'association, a insisté sur le rôle croissant de l'hygiène dans la société moderne. L'hygiène, qui était autrefois un tout petit compartiment de la médecine, tend à devenir la médecine elle-même, et la Société suisse d'hygiène scolaire se propose d'élargir son champ d'activité, de l'étendre à l'ensemble de la vie nationale. Ces projets ne sauraient nous laisser indifférents. Si nous nous réjouissons d'une part de voir l'association se développer et accroître son influence, il est naturel d'autre part que nous nous demandions avec quelque inquiétude quelle place sera réservée à l'école dans le programme futur de l'association. A la suite d'une demande de renseignement à ce sujet, M. le président Carrière a donné à l'assemblée des informations rassurantes.

Le soir, dans la grande salle du casino de Montbenon, M. le syndic Maillefer a apporté aux congressistes les souhaits de bienvenue de la population lausannoise ; puis, deux exposés des Drs Messerli et Lucien Jeanneret, ont servi d'in-

roduction aux films cinématographiques de Vidy-Plage et des écoles au soleil du Dr Rollier.

Les quatre chants que le chœur mixte du corps enseignant primaire lausannois a exécutés sous la direction de notre collègue M. Paul Cosandey, ont été pour nous le clou de la soirée.

La grande séance du dimanche matin s'est ouverte à 9 heures et demie à l'Aula de l'École normale, sous la présidence de M. Dubuis, chef du département de l'instruction publique du canton de Vaud. L'assemblée y a entendu trois rapports.

M. Louis Henchoz, inspecteur des écoles, vice-président de la société et principal organisateur de la réunion de Lausanne, a fait un tableau très complet et très instructif du développement de l'assurance et de la mutualité scolaires en France, en Belgique et en Suisse. (Nous renvoyons nos lecteurs aux thèses de M. Henchoz que la *Revue suisse romande d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance* a publiées dernièrement en même temps que celles de M. le Dr Delay dont nous parlerons tout à l'heure.) Le rapport de M. Henchoz, plein de renseignements précis, sera d'un grand intérêt pour ceux qui s'occupent de ces questions.

Dans l'exposé du Dr Delay, chef du service sanitaire cantonal vaudois, nous voudrions glaner quelques idées qui nous paraissent toucher directement à notre activité professionnelle.

L'espèce humaine est caractérisée par la lenteur de son développement physique, intellectuel et moral. N'est-ce pas pour avoir ignoré ou méprisé cette lenteur, que l'école a souvent fait faillite ou tout au moins éprouvé de pénibles déceptions ? Et n'est-ce pas sur cette loi de la lenteur du développement humain que nous pourrions édifier une pédagogie plus rationnelle et des plans d'études plus intelligents ?

M. Delay est opposé à l'enseignement de l'hygiène à l'école. Si l'on entend par là des leçons proprement dites, se donnant à heure fixe, sur les maladies, leurs causes et leurs remèdes, nous sommes pleinement d'accord avec le rapporteur. Il ne faut pas attirer l'attention de l'enfant sur la maladie. Il faut, comme l'a dit le Dr Delay, non pas donner des leçons d'hygiène, mais créer un état d'esprit favorable à l'hygiène, des habitudes d'hygiène, une préoccupation constante de l'hygiène ; cette préoccupation ne doit pas être timorée et craintive, mais au contraire optimiste et joyeuse. L'essentiel est ici d'amener l'enfant à comprendre que la santé veut être conquise, qu'elle dépend de nous dans une grande mesure et que nous avons souvent la santé que nous méritons. Voilà ce qui est éducatif.

Je ne dirai rien du rapport du Dr Lamazure, sauf que ceux qui veulent se renseigner sur les assurances infantiles en Suisse y trouveront force détails et statistiques.

J'arrive au banquet à l'hôtel de France. Notre rédacteur en chef, qui doit, comme major de table, ouvrir la série des allocutions d'usage, souligna la collaboration, naguère encore inconnue, des médecins et du corps enseignant. Souhaitons que ce mot de collaboration garde tout son sens, que l'on puisse parler vraiment d'une « collaboration » du corps médical et des pédagogues et que l'on n'en soit pas réduit, comme ce fut trop souvent le cas jusqu'ici, à se rabattre

sur la boutade d'après laquelle deux hommes qui se « flanquent une pile » collaborent !

M. le conseiller d'Etat Dubuis a rappelé la belle parole de Rabelais, plus actuelle aujourd'hui que jamais et qu'il voudrait voir inscrite au fronton de nos écoles : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme ! »

MM. Fritz Hoffmann, président de la S. P. R., et Albert Rochat, président de la S. P. V., ont apporté à la Société suisse d'hygiène scolaire le salut des associations qu'ils représentent, et M. Henchoz a remercié ses collaborateurs.

En groupant des citoyens de cantons divers, en faisant collaborer des Suisses allemands et des Romands, la Société d'hygiène scolaire travaille elle aussi à la grande œuvre de l'union nationale, basée sur la connaissance et l'estime réciproques. C'est pourquoi le discours du bon géant qu'est le pasteur Blaser de Langenthal a été, parmi tous ceux que nous avons entendus, celui qui nous a fait le plus grand plaisir. Et c'est sur cette note-là qu'il nous plaît de mettre ici le point final.

ALBERT CHESSEX.

SITUATION ÉCONOMIQUE

Des chiffres.

A l'occasion de la séance convoquée à Cully en juillet dernier par le Bureau de la S. P. R. (voir *Educateur* du 26 juillet), des renseignements intéressants furent fournis par M. Hoffmann, président de la Romande, ainsi que par les délégués genevois, sur les chiffres des nouveaux traitements déjà votés par les autorités compétentes ou revendiqués par les intéressés.

En voici quelques-uns :

En 1919, à Neuchâtel :

Un instituteur marié, 25 ans, 1 enfant, touche Fr. 3390

» » 20 ans de service, 3 enfants » 4770

Une institutrice, âgée de 25 ans » 2450

» » 20 ans de service » 3350

A Neuchâtel-ville, les chiffres sont respectivement : fr. 4280 — 6400 — 2730 — 4200.

La Société pédagogique neuchâteloise demande que le salaire mensuel initial soit au moins de fr. 400.

Dans le canton de Berne (projet du Conseil d'Etat, qui ne donne pas toute satisfaction au corps enseignant, lequel demande une haute-paie bien supérieure) :

Maîtres primaires. Fr. 3500 à Fr. 4700

Institutrices, avec écoles d'ouvrages. » 3300 » 4500

» sans » » » 2900 » 4100

Berne-ville :

Instituteurs. Fr. 4600 à Fr. 7000

Institutrices » 3500 » 5600

plus allocations de fr. 600 pour les mariés, fr. 450 pour les célibataires et fr. 75 par enfant.

Les maîtres du reste du canton reçoivent en plus du traitement en espèces, les prestations en nature, soit logement, bois, terrain.

Dans le canton de *Soleure* (loi du 4 mai 1919) :

Instituteurs : de fr. 3500 à fr. 4500, plus indemnité de logement de fr. 300 à fr. 900.

Dans les localités importantes, on arrive aux maxima de fr. 6300 — 7200 — 7500.

Dans le canton de *Zurich* (loi du 2 février 1919) :

Instituteurs et institutrices : de fr. 3800 à fr. 5000, plus indemnité de fr. 350 à fr. 1600, suivant l'importance des localités.

Winterthour . . . de fr. 5500 à fr. 7700.

Zurich-ville. . . » 6240 » 8700

Le canton de *Genève* est divisé en 3 catégories, suivant la distance des communes au chef-lieu, celui-ci formant la 1^{re} catégorie. Dans les communes comprises dans la 2^e, le traitement est de fr. 200 supérieur à celui de la ville de Genève; dans celle de la 3^e, il est de fr. 400 supérieur. Un instituteur de la 3^e catégorie ayant un enfant reçoit actuellement :

Traitement initial	»	3500
12 augmentations de 125 fr.	»	1500
Allocation de renchérissement (1919)	Fr.	1440
Total,		Fr. 6440

Si les propositions du Conseil d'Etat sont adoptées par le Grand Conseil, ce même instituteur touchera fr. 7780.

On sait qu'en *France*, d'après les dispositions de la loi adoptées par la Chambre des députés, les 10 et 11 juillet 1919, les instituteurs et institutrices sont répartis en 6 classes avec avancement *automatique* tous les 5 ans, *au choix* après 3 ou 4 ans dans la classe, et que les traitements vont de fr. 3600 (stagiaires) à fr. 7000 (classe exceptionnelle), avec indemnité de résidence de fr. 50 à fr. 400, suivant les localités; l'instituteur et l'institutrice ont droit au logement ou à l'indemnité représentative. Le logement comportera 3 pièces pour un célibataire ou veuf sans enfant et 4 pièces pour un ménage, plus une pièce par enfant ou groupe de deux enfants du même sexe. L'indemnité exceptionnelle du temps de guerre de fr. 720 est maintenue et devra être supprimée lors de la stabilisation économique. Il sera en outre attribué, à titre d'indemnité de famille, une allocation annuelle de fr. 330 par enfant jusqu'au deuxième enfant et de fr. 480 par enfant au-dessus du second.

L'instituteur des Verrières, par exemple, aura le traitement suivant (20 ans de service, 3 enfants) :

Traitement (2 ^e classe).	Fr.	6000
Indemnité de logement (6 pièces)	»	600
» vie chère	»	720
Allocation pour enfants	»	1140
Total,		Fr. 8460

L'institutrice de France qui a 20 ans de service touchera :

Traitement (2 ^e classe)	Fr. 6000
Logement (3 pièces)	» 300
Indemnité de vie chère	» 720
Total,	Fr. 7020

Ces chiffres — en partie déjà publiés par l'*Educateur* — pourront, pensons-nous, être utiles aux rapporteurs des sections de la S. P. R. A ce propos, il ne faut pas oublier « que la guerre nous a appris à compter avec d'autres chiffres que ceux dont nous avons l'habitude autrefois » (Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 13 septembre 1918).

« Il s'agit d'harmoniser les traitements du personnel enseignant avec le coût de la vie, qui a plus que doublé¹. Il faut les harmoniser avec l'importance de la fonction sociale de l'instituteur et rendre justice à une profession vitale entre toutes, puisqu'elle est à la base de toutes les autres. Le relèvement des traitements des instituteurs domine l'avenir de l'école primaire publique.

« L'instituteur n'est pas un employé qui a rempli sa tâche quand il a donné le nombre d'heures et fourni la somme de travail qu'exige le règlement. C'est un homme qui n'est rien, s'il ne met pas son cœur et son âme dans ses fonctions....

« L'heure a sonné pour la République de reconnaître — autrement que par des paroles — l'importance de la mission de confiance dont elle se décharge sur l'instituteur et l'institutrice. » (Rapport présenté à la Chambre des députés [France] au nom de la Commission du budget.)

A propos de la prochaine revision de la loi, M. Ch. Duvoisin, instituteur à Bonvillars, nous suggère quelques idées que nous vous soumettons :

« 1. Les membres du corps enseignant desservant des classes à trois degrés dans les localités reculées des montagnes doivent obtenir de l'Etat des subsides extraordinaires.

2. Des commissions d'experts dont feront partie les inspecteurs scolaires et les instituteurs devront être chargés, dans chaque district, de veiller à ce que les logements et autres prestations en nature soient conformes aux exigences de la loi.

3. Il devrait être prévu des revisions périodiques des chiffres des traitements (par une commission d'Etat). »

Ces questions de détail — et d'autres encore — pourront être reprises dans la prochaine assemblée des délégués.

A. R.

PENSÉE

Par l'éducation, l'humanité se recrée, se recivilise à chaque génération.

E. DÉVAUD.

¹ Dans la *Terre Vaudoise*, un paysan évalué à fr. 2,83 la dépense journalière pour l'entretien d'un membre de sa famille. Si nous fixons pour nous ce chiffre à fr. 3,50, l'entretien de la famille d'un instituteur, père de trois enfants, coûterait fr. 6387 fr. 50.

TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS

Un monsieur qui n'aime pas les « régents ».

Les « régents » de Vevey sont nés fatigués ! Après sept semaines de vacances, pendant lesquelles ces messieurs ont pu se ballader et jouir d'un douce farniente, ils ne recommencent le travail que le mardi ! Qu'y a-t-il d'étonnant, alors, si la jeunesse veveysanne croupit dans l'ignorance. Au reste, les pauvres moutards, plus ils vont à l'école, plus ils deviennent bêtes, étant donné l'incapacité des pédagogues. Et puis, pensez donc, les classes vont encore se fermer durant dix jours en octobre, pour permettre à ces régents d'aller partisseurs, alors qu'il y a tant de chômeurs pas plus bêtes qu'eux qui rempliraient parfaitement ces fonctions consistant essentiellement à faire des traits à la craie en buvant trois verres...

Tout cela, Monsieur le fabricant de cigarettes Rinsoz — demandez les cigarettes Mekka ! — ne peut le supporter : c'est de l'anarchie, de l'incurie, et le Conseil communal de Vevey doit y mettre ordre !

Voilà le thème sur lequel Monsieur Rinsoz a brodé, en interpellant le Conseil communal de Vevey dans sa dernière séance. Les termes dont il s'est servi furent véhéments, aussi injurieux que grossiers, et peu digne d'une assemblée parlementaire. Il n'a pas craint de dire que le corps enseignant n'aurait pas mieux demandé que de voir se prolonger l'épidémie de grippe pour jouir de plus grandes vacances... Le navrant de l'histoire, c'est que ces paroles ont pu être dites sans rappel à l'ordre.

Inutile d'ajouter que les instituteurs veveysans envoient au Conseil communal une protestation énergique.

Et voilà comment, à Vevey, les éducateurs de la jeunesse sont appréciés ; parlons de la grandeur de leur tâche !..

C. G.

PARTIE PRATIQUE

UNE EXPÉRIENCE DE SELF-GOVERNMENT SCOLAIRE¹ (Suite.)

Le premier essai.

CONTRÔLE

Dans chaque « landsgemeinde » mensuelle, nous demandions aux « chefs » que nous avons élus de faire un rapport sur leur activité. (Au bout d'une année, l'assemblée décida que ces rapports se feraient par écrit.) Les rapports des chefs furent à plus d'une reprise des instruments de progrès ; ils nous mirent souvent sur la trace d'améliorations utiles. Ils posèrent aussi parfois la question des sanctions pénales à prendre contre ceux des citoyens qui donnaient lieu à des plaintes de la part des chefs. Nous reviendrons là-dessus à propos du droit de punir et des sanctions en général.

Mais les rapports des chefs devaient avoir leur contre-partie. Si d'une part les élus avaient le droit de critiquer les citoyens, il était juste d'autre part que

¹ Voir l'*Educateur* des 11 et 25 janvier, 22 février, 19 avril, 31 mai, 28 juin et 23 août 1919.

ces derniers jouissent du même droit vis-à-vis de leurs mandataires. Telle fut notre pratique constante. Cet examen de l'activité des chefs a d'excellents effets. Les élus prennent ainsi pratiquement et d'emblée l'habitude du contrôle et de la responsabilité. Ils sentent très nettement qu'ils ne sont pas de petits potentats, mais des serviteurs de la communauté, et que l'autorité qui leur est confiée ne leur confère pas seulement des droits, mais aussi des devoirs. Il y a là un instrument d'éducation civique de premier ordre. Les chefs doivent savoir que l'on a l'œil sur eux.

« S'il y a un principe parfaitement évident, dit Woodrow Wilson, c'est celui-ci : dans toute affaire, qu'elle soit gouvernementale ou commerciale, *il faut se fier à quelqu'un*, afin qu'on sache, si les choses vont mal, qui doit être puni... Le sentiment de la plus haute responsabilité, les sentiments nobles et élevés que nous donne la confiance des autres envers nous, la conscience d'être dans une position officielle tellement en vue que l'accomplissement fidèle du devoir sera nécessairement reconnu et récompensé, et tout abus de confiance découvert et puni, voilà les seules influences qui produisent les hommes d'Etat pratiques, énergiques et honnêtes¹. »

Il faut donc que les citoyens prennent l'habitude de contrôler ce que font leurs élus. C'est là le plus sûr garant de la démocratie. Qu'ils s'y accoutument dès les bancs de l'école. Nous ne croyons pas en effet que l'éducation civique doive se borner, comme on l'a fait trop longtemps, à inculquer le respect, l'obéissance et la soumission. C'est ainsi que l'on fait des sujets, non pas des citoyens. Il faut réagir contre l'opinion trop répandue et indigne d'une démocratie, d'après laquelle toute critique de l'autorité serait un manque de civisme. (Du reste, nos citoyens en herbe signalaient aussi bien les qualités que les défauts, les lumières que les ombres ; ils savaient louer et approuver aussi bien que blâmer.)

Mais la critique directe, immédiate, franche et loyale, de l'activité des chefs a pour l'éducation civique un autre avantage encore. En habituant le citoyen à exprimer publiquement, ouvertement, son opinion sur la gestion des affaires, en lui faisant considérer cette coutume comme une chose naturelle et qui va de soi, comme une mesure aussi légitime que nécessaire, l'examen de l'activité des chefs tend à diminuer le nombre des gens qui bougonnent sans cesse contre le gouvernement, qui critiquent éternellement *in petto* ce que font les autorités, mais sans jamais rien faire pour obtenir une modification quelconque, sans jamais intervenir, sans prendre aucune initiative.

L'expérience m'a prouvé d'autre part que les écoliers sont fort capables de discerner les critiques méritées des critiques injustes et qu'ils savent réagir à propos quand l'un d'entre eux dépasse la mesure. Le fait suivant en fournira la preuve. Il y avait dans la classe une élève qui n'était jamais contente de personne et qui critiquait tous les chefs avec véhémence. Elle fut particulièrement acerbe lors de la landsgemeinde du 12 juin 1910.

Après le débat sur l'activité des chefs, où notre mécontente s'était donné libre carrière, on en vint aux élections. Comme il y avait plus d'une année que nous pratiquions le régime de l'autonomie, je ne présentais plus moi-même qu'un seul

¹ *Le Gouvernement congressionnel*, 1885.

candidat, le « chef de classe. » Je proposai à l'assemblée de réélire le « magistrat » sortant de charge, qui avait bien rempli ses fonctions. Le résultat du premier tour de scrutin fut tout d'abord une énigme pour moi : le candidat que j'avais présenté mordait la poussière avec 5 voix sur 33 votants ! Que signifiait cette disgrâce ? D'autres bons élèves obtenaient aussi quelques rares suffrages. Mais je commençai à comprendre quand je vis notre éternelle mécontente réunir 13 voix et distancer tout le monde. Il s'agissait, dans l'idée des 13 camarades qui lui avaient donné leurs suffrages, non pas de la mettre sur le pavois pour la récompenser de son zèle à se plaindre, — je connaissais trop bien leur état d'esprit pour pouvoir le penser un seul instant, — mais de lui confier la charge de chef de classe, afin de lui prouver expérimentalement que l'exercice du pouvoir ne va pas sans entraîner quelques difficultés et que, si la critique est aisée, l'art de gouverner pourrait bien l'être moins. Personne n'ayant atteint la majorité absolue, il fallut faire un second tour de scrutin. Le résultat du premier tour avait été un trait de lumière pour quelques votants et notre mécontente fut élue par 17 voix. (Et je suis persuadé que si elle n'a pas obtenu une majorité écrasante, c'est que beaucoup d'électeurs consciencieux ont reculé devant la responsabilité qu'ils encourraient en élevant cette élève — qui n'était guère qualifiée — à la dignité de chef de classe.)

Le souvenir de cette petite opération électorale s'est souvent présenté à ma mémoire quand j'entendais critiquer sans cesse le comité de telle société pédagogique, et plus d'une fois j'ai souhaité que l'on pût envoyer au pouvoir les censeurs sans pitié. Je doute qu'ils s'en fussent tirés mieux que ceux qu'ils vitupéraient avec plus de violence et de parti pris que de bon sens et d'équité.

Quant à mon nouveau chef de classe de Brenles, le temps m'a manqué pour le suivre dans l'exercice de ses fonctions. Les vacances des foins suivirent de près son élection et je quittai bientôt définitivement le village.

(A suivre.)

ALBERT CHESSEX.

RÉDACTION

1. — Un cheval attelé à un lourd chariot monte une côte. Son maître l'encourage de la voix, le fait s'arrêter de temps en temps pour reprendre haleine. Racontez et décrivez ce tableau avec les idées qui sembleront utiles. Et dites les impressions que vous ressentez.

2. — Une vieille femme assise devant sa porte s'est assoupie ; son peloton de laine roule à terre. Un jeune chat s'en empare. Dites ce qui arrive. Des enfants regardent. Quelques-uns rient. Imaginez ce que fait l'un d'eux.

3. — Tel qu'il est, votre village vous plaît. Dans une lettre à un ami que vous invitez à venir vous voir, vous faites de votre village une description engageante qui le décidera à se rendre à votre invitation.

4. — Votre premier voyage en chemin de fer. Dites les impressions que vous avez ressenties.

5. — Des animaux que vous connaissez bien, quel est celui que vous trouvez le plus beau ? Son portrait. Dites ce qui pour vous fait sa beauté.

6. — Quel est celui de vos livres de classe que vous préférez ? Dites pourquoi.

7. — Un soir, deux ouvriers reviennent ensemble de l'usine ou de l'atelier.

Arrivés devant un café, ils s'arrêtent et causent un instant. Puis, l'un entre au café pour boire, tandis que l'autre continue sa route et va cultiver son jardin. Décrivez cette scène et appréciez brièvement la conduite de ces deux hommes.

8. — Comment comprenez-vous le rôle de l'aîné dans la famille ?

9. — On dit que nous devons nous aider les uns les autres. Quels services pouvons-nous nous rendre entre écoliers, entre frères et sœurs, entre enfants de la même famille ?

10. — De toutes les espèces d'animaux nuisibles, dit Cuvier, je n'en connais pas de plus dangereuse que l'espèce des oisifs.

11. — Pendant longtemps on n'accorda que peu d'attention au travail professionnel. En est-il de même aujourd'hui ? Montrez la grande place que tient l'ouvrier, l'artisan dans notre société à l'heure actuelle.

12. — Que pensez-vous de la chasse ? Est-elle, comme on l'a dit, un plaisir cruel ? Est-elle, au contraire, un exercice salubre et bienfaisant qui donne à la fois du sang-froid, du coup d'œil, de la décision et qui procure l'avantage de grandes journées passées en plein air ? Quand vous serez plus grands, chasserez-vous ? ou non ? Pourquoi ?

13. — Décrivez le jeu que vous préférez. Quelles sont les qualités physiques ou morales qu'il met en œuvre ? Dites si vous en tirez profit.

Indications. — Pour le choix du jeu, chaque élève doit consulter ses goûts, en tenant compte de la question à résoudre (qualités développées par la pratique du jeu choisi).

1. Le choix (jeu actif ou calme ? de plein air ?).

2. Description : moment où il se joue, nombre de joueurs ; mise en train ; les péripéties du jeu.

3. Qualités qu'il exige : physiques (adresse ? force ? résistance à la course ?...) morales (patience ? courage ? ingéniosité ? douceur ?).

COMPTABILITÉ

Note d'un marchand de comestibles.

Marius Cavajol, marchand de comestibles, a livré à M. Charles Renard, le 31 mai 1919, les denrées ci-après :

a) 32 kg. de pommes de terre à fr. 0,25 le kg.

b) 3 1/2 kg. d'oignons à fr. 0,40 le kg.

c) 6 têtes de salades à fr. 0,20 l'une.

d) 2 choux-fleurs à fr. 2,40 l'un.

e) 4 bottes d'asperges à fr. 1,70 la botte.

f) 5 bottes de radis à fr. 0,25 la botte.

g) 30 oranges à fr. 2,80 la douzaine.

h) 3 citrons à fr. 0,30 l'un.

i) 18 œufs à 5,40 la douzaine.

j) 7 dl. d'huile d'olives à 8,50 le litre.

Etablissez la note et acquittez-la.

M. CHARLES RENARD, A MARIUS CAVAJOL.

Doit.

31 mai 1919 :

Pommes de terre, 32 kg. à fr. 0,25	Fr. 8 —
Oignons, 3 1/2 kg. à fr. 0,40	» 1 40
Salades, 6 têtes à fr. 0,20	» 1 20
Choux-fleurs, 2 têtes à fr. 2,40	» 4 80
Asperges, 4 bottes à fr. 1,70	» 6 80
Radis, 5 bottes à 0,25	» 1 25
Oranges, 30 pièces à fr. 2,80 la douzaine	» 7 —
Citrons, 3 pièces à fr. 0,30	» — 90
Oeufs, 18 pièces à fr. 5,40 la douzaine	» 8 40
Huile d'olives, 0,7 l. à fr. 8,50	» 5 95
Total,	Fr. 45 40

Acquitté avec remerciements, le 31 mai 1919, Marius Cavajol. F. M.

LECTURE GÉOGRAPHIQUE

Les abattoirs de Chicago.

Les moutons.

La tuerie des moutons est installée dans des salles basses, encombrées, grouillantes ; les vapeurs d'eau et les vapeurs de sang y font une atmosphère d'étuve. L'affreuse odeur ! L'obsession angoissante des cris incessants de ces bêtes qui pleurent au lieu de hurler devant la mort, de ces bêlements innocents et doux, soudain arrêtés par le coup de couteau planté dans la gorge des victimes, de ces autres moutons qui attendent dans l'antichambre, les uns bêlant à fendre l'âme, les autres, indifférents, la tête penchée vers le sol, cherchant à brouter une herbe imaginaire ! En une minute, comme les porcs, les voilà pris par la patte, hissés vers une tringle, la tête en bas, égorgés, saignés, déshabillés de leur toison. Les petits corps sanglants glissent le long de la tringle, successivement devant une vingtaine d'ouvriers qui les vident, les sectionnent, les nettoient, les grattent. Les égorgeurs, en pantalons de caoutchouc ruisselants de sang, ont à leur droite une boîte de couteaux luisants qu'ils changent de temps en temps. Au milieu de cette boucherie, un enfant de quinze ans affûte les lardoirs.

Je quitte bien vite cet étouffoir nauséabond où les pas glissent dans les mares de sang, s'embarrassent dans les boyaux, les peaux, les têtes et je passe à l'embarquement des bêtes dans les wagons frigorifiques. On a fait la toilette des moutons, on a piqué des bouts de bois aux deux extrémités des côtes pour tenir les corps bien ouverts, et on les a laissés quarante-huit heures dans les chambres réfrigérantes. A présent voilà ceux qu'on a tués avant-hier qui sortent de la tuerie en glissant sur des tringles qui les amènent au dehors juste en face des voies de chemin de fer encombrées de wagons ouverts. Enveloppés d'un calicot blanc transparent, ils arrivent le long des hautes tringles en pente. On les suspend par quatre-vingts dans les grands wagons glacés, côte à côte. Puis on ferme les cloisons, on les cadenasse et les voilà partis pour des milliers de kilomètres dans le froid.

JULES HURET.

(De San-Francisco au Canada.)

(Communiqué par P. Chapuis.)



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE**



Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.

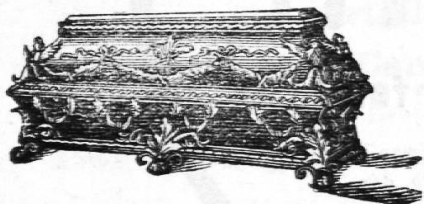
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).
— BIJOUX FIX —

Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs de la Société Pédagogique Vaudoise.



A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ Photographe Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique dans le domaine de la **PHOTOGRAPHIE**

L'atelier, bien agencé, est situé au No 14 de la

Rue Haldimand, à LAUSANNE

Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur



Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande

Abonnement : 3 fr. 75

Le numéro : 25 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

Sommaire : N° du 10 octobre : L'idée marche... : E. Gd. — Les revendications féministes et le traité de paix : Chrystal Macmillan. — Lettre aux Chambres et au Conseil Fédéral. — De ci, de là... — Les femmes et la chose publique, chronique parlementaire vaudoise : Lucy Dutoit. — A travail égal, salaire égal (suite) : E. Gd. — Association suisse pour le suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.



Exactitude
Beauté
Solidité

ZENITH

La montre parfaite

Demandez catalogues illustrés par fabrique
des Montres Zenith au Locle, dép. F.

En vente chez les bons horlogers.

L'intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education
(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taconnerie 5, GENÈVE.

Vêtements confectionnés
 et sur mesure
 POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
 Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.
 Trousseaux complets.
 Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
 Escompte 10 0/0 au comptant.

CHAPELLERIE FINE

Place Chauderon, 23 **ADRIEN BURY** 23, Place Chauderon
 — LAUSANNE —

Dernières nouveautés en chapeaux feutre et paille

Articles pour enfants

Parapluies — Cannes — Cravates — Bretelles

Grand choix dans tous les genres.

Prix avantageux : Escompte 10 % aux instituteurs.



Chemiserie Ch. Dodille

Rue Haldimand, LAUSANNE

Atelier spécial pour chemises sur mesures

COLS, CRAVATES, SOUS-VÊTEMENTS

Les dernières nouveautés.



➡ **AVIS** ⬅

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

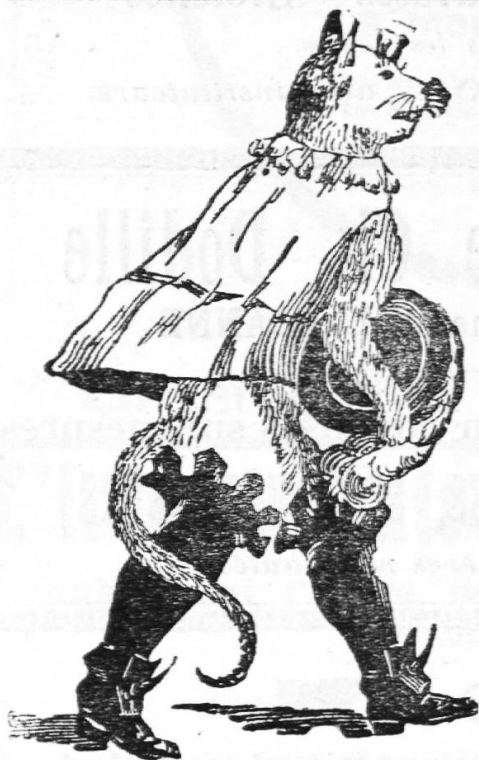
S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire

A nos lecteurs !

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'ÉDUCATEUR.



Nous offrons

pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46	Fr. 29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet	34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau	34.50
Bottines pour dames depuis	26.50
Richelieu pour dames depuis	15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29	16.75
nos 30 à 35	18.75

Envoi contre remboursement
Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend
à domicile pour soumettre les
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition!



LAUSANNE

MAISON

SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la

CHEMISERIE



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

NOUVEAUTÉS CHORALES

Chœurs à 4 voix d'hommes a cappella.

3204.	<i>Barblan, E.</i>	Sache aimer.	50 cent
3205.	—	La divine basse.	50 »
2824.	<i>Bovy-Lysberg, C. S.</i>	Sur la montagne	50 »
2827.	<i>Combe, E.</i>	Au Printemps	40 »
3226.	<i>Cattabeni, F.</i>	Pour le jour des morts	70 »
2589.	<i>Doret, G.</i>	Chant des Pères	35 »
2836.	<i>Grunholzer, K.</i>	Cloche du soir	40 »
3176.	<i>Haemmerli, L.</i>	Les Moissonneurs	35 »
2839.	<i>Haenni, C.</i>	La montée à l'Alpage	35 »
3281.	<i>Jaques-Dalcroze, E.</i>	Libre Helvétie	40 »
2845.	<i>Martin, L.</i>	Mon hameau	40 »
2846.	—	Printemps	40 »
3253.	<i>Mendelssohn, F.</i>	Sérénade	50 »
	<i>Spohr, L.</i>	Eloge du chant	
3254.	<i>Mendelssohn, F.</i>	Banquet d'adieux	60 »
3288.	<i>Metzger, F.</i>	L'Edelweiss (texte français et allemand).	40 »
3287.	—	Le mal du pays.	70 »
3255.	<i>Mozart, W. A.</i>	Chanson bachique	70 »
2629.	<i>Neumann, M.</i>	Le Réveil de l'ouragan.	100 »
2859.	<i>North, C.</i>	Saison nouvelle.	50 »
2990.	<i>Pesson, Ch.</i>	Les chanteurs	60 »
2863.	<i>Pilet, W.</i>	Regrets et espoirs	35 »
3252.	<i>Schumann, R.</i>	Chantons, Rions	60 »
2867.	<i>Sturm, W.</i>	Bien loin.	40 »
3259.	<i>Wagner, R.</i>	Chœur des Pèlerins.	60 »
2657.	<i>Wissmann, R.</i>	L'aube d'or apparait (texte allem. et fran.)	80 »

Chœurs à 4 voix mixtes a cappella.

2764.	<i>Bischoff, J.</i>	Au delà	35 »
3085.	<i>Chollet, A.</i>	Je veux t'aimer.	40 »
2783.	<i>Denéréaz, A.</i>	La soumission	40 »
2591.	<i>Doret, G.</i>	Mon ami est monté	40 »
1600.	—	La noce	25 »
3084.	—	L'automne	70 »
2786.	<i>Ganter, L.</i>	Je crois en Dieu.	40 »
3283.	<i>Junod, L.</i>	Le Ruissseau	40 »
2791.	<i>Martin, L.</i>	L'Alpè Rose	35 »
3206.	<i>Marschner, H.</i>	L'Echo du cœur	35 »
2793.	<i>Mayr, S.</i>	Au fond du Calice	40 »
2800.	<i>Niallon, J.</i>	Prière du soir	40 »
2805.	<i>Pesson, Ch.</i>	Le chant des Moissonneurs	40 »
2818.	—	Les chanteurs	70 »

Chœurs à 3 voix égales a cappella.

2643.	<i>Ansermet, E.</i>	Chœur des femmes fidèles (3 v.)	25 »
2647.	—	Les filles qui restent (3 v.)	30 »
2688.	—	Cé qu'é l'aino (3 v.)	25 »
2747.	<i>Bischoff, J.</i>	Au delà (3 v.)	25 »
2619.	<i>Jaques-Dalcroze.</i>	La Genève des franchises (2 v.)	25 »
2620.	—	La valse du 1 ^{er} juin (2 v.)	25 »
2621.	—	La chanson du joli juin (2 v.)	25 »
3194.	<i>Jaton, P.</i>	Notre-Dame de Lausanne (1 v.)	25 »
2753.	<i>Martin, L.</i>	Chanson d'avril (3 v.)	50 »
2755.	<i>Nicole, L.</i>	Brise matinale (3 v.)	50 »
2756.	—	Hirondelles (3 v.)	50 »
2759.	<i>Plumhof, H.</i>	Le Réveil du Printemps (3 v.)	25 »
2878.	<i>Senger, H. de</i>	Chant de Noces (2 v.)	25 »
2879.	—	Chant de Noces (3 v.)	30 »

FOETISCH FRÈRES S. A., Editeurs à Lausanne, Neuchâtel et Yvey.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LV^{me} ANNÉE — N° 43



LAUSANNE, 25 octobre 1919.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSENT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: **H Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: **W. Rosier**, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 40 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



On désire placer un

garçon

de 16 ans, chez un instituteur à la campagne, pour apprendre la langue française.
Offres avec conditions à **Fr. Frey-Angot, Aarau.** P 1301 A

Institut de Jeunes gens du canton de Vaud **CHERCHE** un

Maitre

énergique pouvant enseigner le français, l'arithmétique, la géographie et s'occuper de la surveillance des élèves. Adresser âge, prétentions et références sous chiffre **O. F. 9463 L.** à **Orell Fussli, Publicité, Lausanne.**

CHAPELLERIE FINE

Place Chauderon, 23 **ADRIEN BURY** 23, Place Chauderon

— LAUSANNE —

Dernières nouveautés en chapeaux feutre et paille

Articles pour enfants

Parapluies — Cannes — Cravates — Bretelles

Grand choix dans tous les genres.

Prix avantageux : Escompte 10 % aux instituteurs.

Photographie C. MESSAZ

14, rue Haldimand, 14 LAUSANNE (Tourelles St-Laurent)

Portraits de tous genres et poses par tous les temps. — Groupes de famille et de sociétés. — Reproductions. — Agrandissements.

Ouvert tous les jours (le dimanche de 10 à 4 heures).

Prix modestes. — Travail soigné. — Maison de confiance.

AVIS

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecole des Métiers. — Ville de Lausanne

Un nouveau poste de **contremaitre mécanicien** est au concours. Le cahier des charges ainsi que le formulaire d'inscription seront envoyés sur demande par la Direction de l'Ecole, rue de Genève, Lausanne.

Adresser les offres de service, accompagnés des certificats, au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, à Lausanne, d'ici au 28 octobre, à 6 heures du soir.

Nominations

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations suivantes :

M. Marmier, Richard, instituteur à Villars s. Ollon ; Mlle Jaques, Berthe, institutrice à Ollon ; Mlle Séchaud, Marguerite, institutrice à Sullens ; Mlle Burdet, Elise, maîtresse de l'école semi-enfantine de Valeyres s. Ursins.

Le Conseil d'Etat confirme, à titre définitif, M. Edouard Vittoz en qualité de maître de français aux Ecoles normales ; M. Ernest de Dompierre et Albert Montandon en qualité de maîtres au collège de Nyon ;

a nommé, à titre provisoire, Mlle Berthe Fayrat, en qualité de maîtresse secondaire à l'école supérieure de Montreux ; M. Julien Magnin, maître aux écoles normales, en qualité de maître de calligraphie au collège scientifique cantonal ; M. Louis Meylan, actuellement maître au collège de Vevey, en qualité de directeur des écoles publiques de Vallorbe.

A nos abonnés

Une **erreur d'encartage** a été commise pour le n° **41-42**. Nos abonnés vaudois (lettres A à C) qui auraient reçu une double couverture sans texte inclus sont priés de s'annoncer à la **Gérance de l'Educateur**.

L'intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education

(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taçonnerie 5, GENÈVE.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE} LAUSANNE

ANNUAIRE

DE

l'Instruction publique en Suisse
1919

*Publié sous les auspices de la Conférence intercantonale des chefs des
Départements de l'Instruction publique de la Suisse Romande,*

par

J. SAVARY

DIRECTEUR DES ÉCOLES NORMALES DU CANTON DE VAUD

Un volume grand in-8°, broché 6 fr.



L'Annuaire de l'Instruction Publique en Suisse de 1919 est sorti de presse. Son nouveau rédacteur, M. J. Savary, Directeur des Ecoles normales, a su réunir cette année quelques études qui ne doivent pas passer inaperçues.

Les maîtres primaires et les autorités scolaires pourront se rendre compte de ce qu'un magistrat, M. QUARTIER-LA-TENTE, chef du Département de l'Instruction publique de Neuchâtel, pense de l'Orientation nouvelle qu'on cherche à donner à l'enseignement.

Tous ceux qui se sont préoccupés de l'avenir du pays verront dans l'important travail de M. J. SAVARY, ce qui a été fait jusqu'à présent pour l'éducation nationale de notre peuple.

C'est en pensant particulièrement au rôle que l'épouse et la mère seront appelées à remplir dans la Société de demain, que M. EMILE GREMAUD, secrétaire du Département de l'Instruction publique de Fribourg, a montré le développement des écoles ménagères dans son canton.

Les personnes qui s'intéressent surtout à l'enseignement secondaire apprendront de M. le recteur ALB. BARTH, à Bâle, que d'importantes réformes sont proposées aux autorités fédérales dans le but de former l'élite intellectuelle et morale dont notre patrie a besoin.

M. le Directeur DUCHOSAL, à Genève, expose la question des devoirs à domicile. Les parents qui suivent de près l'instruction de leurs enfants liront avec profit ces pages alertes.

Enfin un article de M. KNAPP, professeur de géographie à l'Université de Neuchâtel sur « L'Europe nouvelle », une revue d'hygiène scolaire, de M. L. HENCHOZ, inspecteur scolaire, et une partie documentaire, relevant les faits saillants qui ont marqué en 1918 la marche des écoles dans nos cantons, terminent l'ouvrage.

Une subvention de la Confédération permet de céder ce volume de 300 pages in-8° au prix de 6 francs.